



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Cinquième Commission
Point 121 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2000-2001

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 : chapitre 26 (Information)

Note du Secrétaire général

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001¹, note qu'un montant de 206 100 dollars a été demandé pour financer le coût de concours extérieurs liés, entre autres, à la création de programmes de recherche et de bases de données pour le site Web de l'Organisation des Nations Unies, dans les langues officielles autres que l'anglais. Le Comité consultatif fait observer qu'aucun état des incidences sur le budget-programme n'a été soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session au moment de l'adoption de la résolution 53/208 C du 18 décembre 1998 et a demandé que des prévisions de dépenses accompagnées d'un plan à l'échelle du Secrétariat soient présentées à l'Assemblée lors de la partie principale de sa cinquante-quatrième session.

2. Par sa résolution 53/208 C, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Département de l'information avait créé les sites Internet de l'Organisation en russe, en arabe et en chinois, a souligné qu'il importait de continuer à développer, mettre à jour et enrichir les sites Internet de l'Organisation afin d'assurer l'égalité de traitement des six langues officielles sur ces sites et a prié le Secrétaire général de lui présenter des propositions à cet effet à sa cinquante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences et du Comité de l'information.

3. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a soumis au Comité de l'information à la première partie de sa vingt et unième session, tenue en mai 1999, un rapport (A/AC.198/1999/6) daté du 10 mars 1999, dans lequel il a décrit trois propositions de caractère général visant à répondre au problème du traitement équitable de toutes les langues officielles de l'Organisation, ainsi que des indications sur l'ampleur des ressources requises pour développer, mettre à jour et enrichir les sites Web de

l'Organisation. Le Comité des conférences, à sa 421^e séance tenue le 31 août 1999, a pris acte de ce rapport.

4. Comme indiqué dans ce rapport, trois propositions ont été présentées aux fins du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement continu du site de l'Organisation. La proposition A prévoit une parité complète entre toutes les langues officielles de l'Organisation d'ici la fin de l'an 2001. Les ressources nécessaires pour atteindre cet objectif ont été estimées à 560 millions de dollars, représentant un investissement ponctuel pour l'exercice biennal 2000-2001, à quoi s'ajouteraient 26 millions de dollars environ par exercice biennal, dépenses de personnel non comprises, au titre des dépenses renouvelables. La proposition B viserait à assurer progressivement la parité entre toutes les autres langues officielles et le site anglophone. Les ressources requises pour la proposition B seraient les mêmes que pour la proposition A, mais l'investissement ponctuel estimé à 560 millions de dollars serait réparti sur une période plus longue. La proposition C cherche à concilier l'exigence de parité et l'utilisation réaliste des ressources disponibles. Les efforts seraient axés sur le renforcement des aménagements existants. Selon cette proposition, le site Web de l'Organisation serait développé dans toutes les langues officielles en fonction des moyens dont on disposerait, notamment de la dotation en effectifs, et la parité serait introduite de façon modulaire. Le nombre des modules et le calendrier d'application seraient fonction des ressources disponibles.

5. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général et les trois propositions qui y figuraient, le Comité de l'information, dans sa résolution B adoptée le 14 mai 1999², a pris note du rapport du Secrétaire général (A/AC.198/1999/6) et l'a prié de développer davantage ses propositions relatives à la proposition C, d'une manière économique et en privilégiant le contenu textuel, y compris les incidences correspondantes sur le budget-programme, en vue de leur examen par le Comité de l'information ou par les autres organes pertinents.

6. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a établi un rapport (A/AC.198/1999/9 et Corr.1) concernant la proposition C, dans lequel sont décrites trois options ainsi que des indications sur les ressources requises, de sorte que le Comité de l'information puisse l'examiner à la reprise de sa vingt et unième session, en novembre.

7. La première des trois options présentées au titre de la proposition C consiste à faire traduire et transposer progressivement le contenu du site Web actuel dans toutes les langues officielles, sans spécifier de date butoir pour la réalisation de la parité complète. Une étude de faisabilité devrait être faite pour établir un calendrier d'exécution et déterminer l'ampleur des ressources nécessaires pour un plan englobant l'ensemble du Secrétariat. La deuxième option prévoit de faire traduire seulement certains modules essentiels, notamment le module audiovisuel, et de les mettre sur le site au fur et à mesure. Le choix des modules serait établi par les services auteurs conformément aux directives des États Membres. Comme dans le cas de la première option, il faudrait aussi réaliser une étude de faisabilité pour établir un calendrier d'exécution et déterminer l'ampleur des ressources requises pour un plan à l'échelle du Secrétariat. Le coût d'une telle étude de faisabilité, quelle que soit l'option retenue, est estimé à 100 000 dollars.

8. La troisième option viserait à asseoir sur des bases solides la mise à jour et l'enrichissement du site actuel. Des modules supplémentaires seraient mis à la disposition des utilisateurs à mesure qu'augmenterait le taux de fréquentation enregistré. Pour disposer d'un large éventail d'éléments disponibles, les modules ne seraient pas nécessairement traduits dans leur intégralité ou dans toutes les langues. On s'efforcerait de convertir au format voulu les produits audiovisuels multilingues existants afin de les diffuser sur le Web. Les ressources requises pour cette option sont estimées à 13,5 millions

de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001, pour permettre au Département de l'information de renforcer les structures existantes et d'ajouter progressivement de nouveaux éléments sur le site dans toutes les langues officielles.

9. Le rapport du Secrétaire général dans lequel sont décrites les trois options présentées au titre de la proposition C (A/AC.198/1999/9 et Cor.1) sera examiné par le Comité de l'information à la reprise de sa vingt et unième session, en novembre. Si le Comité formule des recommandations qui auraient des incidences sur le budget-programme, un état de ces incidences sera établi avant l'adoption de toute recommandation. Les décisions et recommandations du Comité de l'information à cet égard seront examinées par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6* (A/54/6/Rev.1), vol. III, par. 26.53.

² *Ibid.*, *Supplément No 21*, (A/54/21), chap. IV.
